

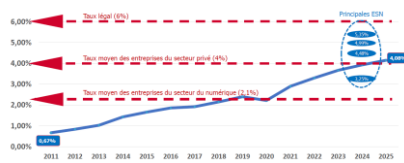


CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2026

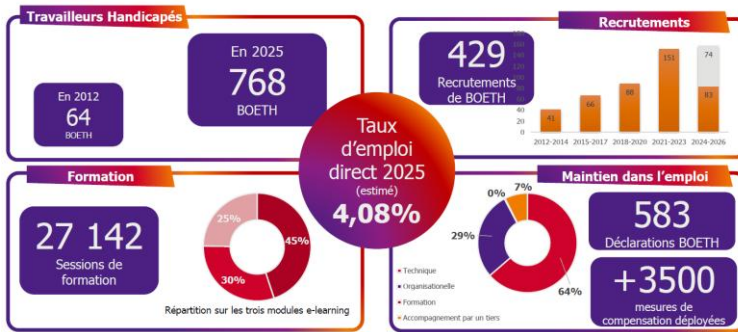
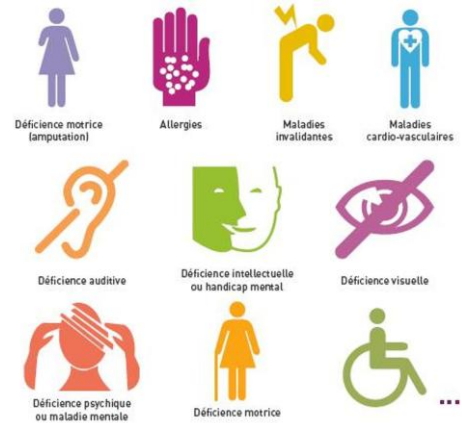
L'accord Handicap est en cours de renégociation, on vous dit pourquoi

Pour rappel, la loi impose aux entreprises comme la nôtre d'embaucher 6% de travailleurs handicapés, afin de faciliter leur insertion dans le monde du travail. Sinon, l'entreprise doit verser une contribution (amende) de 4.000€/an par salarié manquant (Environ 375 salariés manquants). Nous en sommes actuellement à 4,08%, en progression régulière depuis 2011, date du 1^{er} accord.

Des **accords agréés** avaient été signés avec l'**AGEFIPH** et permettaient d'être exonérés de la contribution pour les salariés manquants (~1,5 M€). Mais ce dispositif ne peut plus être utilisé.



Les conditions économiques sont moins favorables. En conséquence, la direction demande aux organisations syndicales représentatives, dont fait partie la **CFE-CGC**, de revoir l'accord à la baisse, **ce que nous déplorons**.



BOETH : Bénéficiaire de l'obligation d'empli des travailleurs handicapés
 AGEFIPH : Association pour la Gestion des Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées

Bon à savoir

- Beaucoup de handicaps **ne se voient pas** : Certains troubles psychiques, neurologiques, auditifs, visuels, maladies (diabète, etc.)
- Certains salariés font le choix de **ne pas déclarer leur handicap** à l'employeur, de peur d'être discriminés. Pourtant, en le déclarant, on peut bénéficier d'un aménagement de ses conditions de travail (et faire baisser la contribution de l'employeur)
- Les types d'aide sont très variés et adaptés à chaque cas** (ex: Equipement particulier, loupe pour écran, frais de taxi pour se déplacer, horaires réduits, télétravail accru ou réduit...)

Mini-CRH en Juillet !
 C'est bien parce qu'on a insisté, hein !

Pourquoi les CRH de Mai ont-ils lieu en Juillet ? A vrai dire, la direction avait décidé de supprimer complètement les augmentations de mi-année. Mais vos représentants syndicaux ont alerté plusieurs fois la direction sur l'effet dévastateur de la politique salariale actuelle avec 70% de non augmentés, entraînant un fort taux de mécontentement. En définitive, nous avons fini par être entendus, - a minima - : Seuls les salariés ayant entre 2 et 5 ans d'ancienneté, ayant de bons résultats et « non augmentés depuis plusieurs années » seront concernés. Pendant ce temps-là, un nouveau plan de rachat de 40M€ d'actions dans le but de les détruire est en préparation, pour soutenir le cours de l'action, ..., ça semble plus important que de consacrer cette somme à soutenir nos salaires. A vous de juger ...



CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2026

Nouveau congé de naissance : jusqu'à 2 mois de plus pour chaque parent - À partir du 1^{er} Juillet 2026

Depuis le 1^{er} juillet 2026, un nouveau droit s'ajoute aux congés existants : le **congé supplémentaire de naissance**. Chaque parent peut désormais prendre 1 à 2 mois de congé indemnisé après son congé de maternité, paternité ou adoption — sans que l'un empiète sur les droits de l'autre.

	Avant le 1 ^{er} juillet 2026	À partir du 1 ^{er} juillet 2026
Congé 2 ^e parent	28 jours (25 j. paternité + 3 j. naissance)	28 jours + 1 à 2 mois supplémentaires
Congé maternité	16 semaines (26 sem. dès le 3 ^e enfant)	16 semaines + 1 à 2 mois supplémentaires
Indemnisation du supplément	—	70 % du salaire net (1 ^{er} mois) puis 60 % (2 ^e mois), plafonnés à 4 005 €/mois
Prise en charge	—	100 % Sécurité sociale — aucun coût pour l'employeur*
Droit transférable ?	—	Non — droit individuel, non cessible à l'autre parent

* Sauf maintien de salaire prévu par accord collectif. Demande à faire auprès de la CPAM, avec information de l'employeur 1 mois à l'avance. Concerne les naissances/adoptions à partir du 1^{er} janv. 2026.



Ce droit est **individuel et non transférable** : si le second parent n'en bénéficie pas, ces mois sont définitivement perdus pour la famille. L'indemnisation reste cependant partielle (70 % puis 60 % du salaire net), ce qui risque de freiner les ménages aux revenus modestes.

Source : LFSS 2026 — Décret n° 2026-419 du 30 mai 2026

La CFE-CGC demande le maintien du salaire à 100%

Crise du pétrole et 3^e jour de télétravail

La direction a accordé temporairement un 3^e jour de télétravail en province, mais pas en Île-de-France puisque les salariés peuvent utiliser les transports en commun.

Chacun appréciera cette confiance accordée à un réseau réputé pour sa ponctualité exemplaire, son faible niveau d'affluence et son adaptation à toutes les réalités du quotidien...

**Risques psychosociaux
Et si l'employeur payait vraiment la facture ?**

Quand une organisation dysfonctionnelle multiplie les burn-out et arrêts maladie, qui règle l'addition ?

La Sécurité sociale. La question mérite d'être posée : pourquoi la collectivité devrait-elle compenser, sans contrepartie, le coût des RPS (risques psycho-sociaux) engendrés par des choix managériaux toxiques ? Un absentéisme hors norme est un signal mesurable, qui devrait engager la responsabilité de l'employeur. Des mécanismes existent pour moduler les cotisations selon la sinistralité. Mais les RPS en restent largement exclus.

Tant que le coût des organisations toxiques reste externalisé sur la collectivité, les entreprises n'ont aucune incitation réelle à changer.

En savoir plus : [Qui doit payer les RPS ?](#)



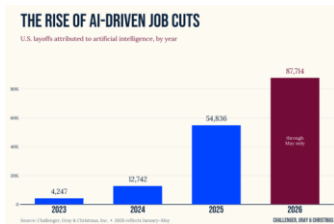
CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2026

Quel est l'impact de l'IA sur nos emplois ?
Deux points de vue opposés

USA, on licencie

USA - Mai : plus de licenciements depuis 2020 — l'IA motive 40% des suppressions, la tech en tête

Les employeurs américains ont annoncé **97.006 suppressions** d'emplois en mai, le total le plus élevé pour un mois de mai depuis 2020. L'IA a été citée comme principale raison des suppressions pour le troisième mois consécutif, représentant 40% des coupes.



Source : [Invezz.com](https://www.invezz.com)

France : Pas si grave !

Malgré une baisse de 12,5 % des intentions de recrutement dans le numérique en 2026, **Véronique Torner, présidente de Numeum, ne voit pas de crise durable** mais plutôt l'effet du ralentissement économique observé depuis mi-2024.

Après plus de dix ans de croissance, le secteur reste solide. L'intelligence artificielle transforme les métiers en automatisant certaines tâches, mais favorise aussi des missions à plus forte valeur ajoutée et pourrait créer de nouveaux emplois.

Les domaines les plus porteurs restent la **cybersécurité, la data et l'IA**. Les entreprises recherchent davantage de profils experts et valorisent à la fois les compétences scientifiques et les qualités humaines comme **la créativité, l'esprit critique et l'éthique**.

Les opportunités demeurent pour les jeunes diplômés et les personnes en reconversion, à condition de se former aux compétences recherchées. Véronique Torner appelle ainsi à renforcer l'enseignement de l'informatique, à soutenir l'apprentissage et à encourager la féminisation du secteur.

Source : [BlogDuModerateur](https://www.blogdumoderateur.com)



*L'IA va aider à recruter à Sopra Steria ...
« Mais si l'IA agentique s'occupe de nos recrutements, ne va-t-elle pas recruter uniquement des IA ? »*

Projet de Rachat dans l'aéronautique de certaines activités de Daher

Avec ce projet de rachat, ce sont 300 salariés qui nous rejoindraient dans le secteur aéronautique, pour compléter notre offre commerciale chez Airbus.

Présenté en CSE, le projet s'est avéré insuffisamment préparé : Alors que leurs métiers sont très différents des nôtres, les salariés de Daher auraient-ils des possibilités d'évolution dans Sopra Steria si Airbus ne renouvelait pas leurs prestations ?

Leurs conditions de travail (convention collective, horaires, rémunérations, qualifications, santé économique, etc.) ont été évoqués.

Le CSE a **voté une expertise** pour mieux connaître les conditions de rachat envisagées.

Canicule, danger !
Adoptez les bons réflexes



- Penser à **boire souvent** (de l'eau, hein !), à vous reposer
- Pas de clim' à domicile ou chez le client ? Signalez-le à votre manager et demandez à adapter vos journées de travail (en privilégiant les espaces climatisés)



La Newsletter CFE-CGC

CONFEDERATION GENERALE DES CADRES - SOPRA STERIA – Juin 2026

4

Avoir des élus CFE-CGC dans votre entreprise, c'est avoir des représentants pour un dialogue social ouvert constructif et d'avenir... Parce que l'entreprise c'est d'abord l'humain, et que sans vous ce n'est plus qu'une coquille vide...

Une question d'ordre social, salaire, vos conditions de travail, un conflit, un handicap, une rupture ? Contactez votre représentant CFE-CGC Sopra Steria en toute discrétion à notre adresse : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

En adhérant, **vous bénéficiez d'une permanence juridique**, et du conseil de vos représentants CFE-CGC. Vous participez également à la défense active de votre travail, de votre métier.

Pourquoi CFE-CGC ? Chut ! On vous explique tout ! En 1981, on rajoute CFE pour « Confédération Française de l'Encadrement », pour s'ouvrir à l'ensemble de l'encadrement, même les non-cadres ...

4^e syndicat de France, la CFE-CGC est forte de ~~150.000~~ 170.000 adhérents (*)

Nos actions à Sopra Steria : Défendre vos intérêts, vous informer de nos victoires et de nos combats

(*) Encore plus nombreux cette année !!

La CFE-CGC est présente dans toutes les grandes ESN, les cabinets de conseil, et dans la plupart des entreprises du privé et du public.

Quelques beaux succès :

- **Création de la retraite complémentaire pour les cadres (AGIRC)**
- **Création de l'APEC, spécialisée dans l'emploi des cadres**
- **Congé paternité, mis en place en 2002 sur demande de la CFE-CGC, doublé en 2021 (28 jours)**

Bon à savoir : Une adhésion est anonyme, elle est déductible aux 2/3 sur votre déclaration de revenus.

A la CFE-CGC, elle revient à moins de 6€50 par mois.

Pour adhérer :

Contactez-nous par mail ou téléphone

Ou en ligne :

<http://www.fici-cfecgc.org/adherer-en-ligne/>

Contact : Envoyez-nous la fiche ci-dessous complétée à : cfecgc.soprasteria@fici-cfecgc.org

Nom : _____
 Prénom : _____
 Mail : _____
 Tél : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____

Pour retrouver toute notre actualité Sopra Steria : <https://sopra-steria.fici-cfecgc.org/>



Notre site Sopra Steria CFE-CGC

Vos représentants - Contactez-nous en toute discrétion

François MAISTRE : 06.63.68.84.18 / Sopra Steria
 Frédéric GIZARD : Tours / Le Mans
 Patricia ANDASSE : Paris Latitude
 Sylvie GEGOUT : I2S
 Fabrice CORDONNIER : Lille
 Jacques BERHOCOIRIGOIN : Toulouse



SOPRA STERIA

Jacques FAUVEL : 06.31.84.84.05 / Sopra Steria
 Laurent VAYSSIERE : Sopra Steria
 Pascale CHEHIKIAN : Lyon Grenoble
 Isabelle JULIA : Sopra Steria - Nice
 Libia ACERO BORBON : HR Software
 Jean-Noël CHALOPIN : HR Software